

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal réuni le lundi 11 avril 2022 à 19 heures 00 sous la présidence de Monsieur Éric FRÉMY, Maire.

4 conseillers municipaux sont présents.

Absent: 0

Secrétaire de séance : Madame Céline LEROY.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :

- Approbation du dernier Compte-rendu.
- Approbation des comptes de gestion 2021.
- Reprise anticipée des résultats 2021.
- Vote des subventions 2022.
- Vote des taux communaux 2022.
- Durée des amortissements.
- Vote du Budget Primitif communal 2022 avec reprise anticipée du résultat.
- Vote du Budget Primitif 2022 Lotissement Vallon du Ponceau tranche 1
- Renouvellement convention de découvert auprès du Crédit Agricole.
- Convention instruction des demandes d'autorisation du droit des sols au service commun PETR du Segréen.
- Questions diverses.

Lecture, adoption à l'unanimité et signature du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 09 février 2022.

2022 04 01 - APPROBATION COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET COMMUNAL.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2022 04 02 - APPROBATION COMPTE DE GESTION 2021 LOTISSEMENT VALLON DU PONCEAU TRANCHE 1.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2021 BUDGET COMMUNAL.

Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice		+ 141 226,70 €
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
B Résultats antérieurs reportés		. 242 645 47 6
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) C Résultat à affecter		+ 243 615,17 €
= A+B (hors restes à réaliser)		+ 384 841,87 €
(Si C'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
D Solde d'exécution d'investissement		- 101 299,71 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		+ 29 691,52 €
Besoin de financement F	=D+E	- 71 608,19 €
AFFECTATION = C	=G+H	384 841,87 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		71 608,19 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		+ 313 233,68 €

REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2021 LOTISSEMENT.

NEMENT DE L	'EXERCICE 2021	
	+ 0,68 €	
	+0,00€	
	, 0,00 C	
	- 45 084,63 €	
	+ 0,00 €	
=D+E	- 45 084,63 €	
	0,68€	
	+ 0,68 €	
: 1		
		+ 0,00 € + 0,68 € - 45 084,63 € + 0,00 € =D+E - 45 084,63 € 0,68 €

2022 04 03 – VOTE DES SUBVENTIONS 2022.

Le Conseil Municipal fixe comme suit à l'unanimité, le montant des subventions et fournitures scolaires à verser aux associations et écoles pour 2022 :

SUBVENTIONS 2021 THORIGNE D'ANJOU	2022
6574	
Prêt gratuit des salles communales aux associations de Thorigné	
Anim'Thorigné (Feux d'artifice)	1 400,00 €
Anim'Thorigné (Illuminations de Noël)	100,00€
Anim'Thorigné (location atelier)	2 400,00 €
A.C.C.P.G. (Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre) - Thorigné d'Anjou	50,00€
Association protection végétaux - Thorigné d'Anjou (groupement défense des cultures)	390,00€
Club des Retraités - Thorigné d'Anjou	50,00€
Anjou Baconne Football Club (demande exceptionnelle)	650,00€
Anjou Baconne Football Club	50,00€
ADIL - Thorigné d'Anjou	50,00€
MAM	50,00€
Clés d'Asie	50,00€
Association des Amis de l'Eglise - Thorigné d'Anjou	50,00€
Ass° Art Théâtre - Thorigné d'Anjou	50,00€
Bibliothèque	50,00€
Association parents élèves Ecole Eric Tabarly - Thorigné d'Anjou	50,00€
Ecole Pub Thorigné (transp; scolaires)	1 320,00 €
Ecole Pub Thorigné (classe découverte) en 2020 : 74 éléves x 50€	3 700,00 €
Coopérative Ecole Eric Tabarly - Thorigné d'Anjou	50,00€
CCAS Le Lion d'Angers	252,00€
Resto du Cœur	94,00€
Don du sang le Lion / Montreuil	50,00€
J.S.P. Les Lions Sceaux	50,00€
Destruction nids de frelons asiatiques (50 € par facture, sur présentation de la facture)	450,00€
les riverains de l'Étang	50,00€
Enveloppe pour demande exceptionnelle en cour d'année	1 500,00 €
TOTAL	12 956,00 €
6067	-
FOURNITURES SCOLAIRES	
Ecole publique Eric Tabarly - Thorigné d'Anjou	
en 2021 : 154 enf x 34,50 - en 2022 : 143 enf x 34,50	4 933,50 €
TOTAL	4 933,50 €

2022 04 04 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS COMMUNAUX 2022.

VU le Code Général des Collectivités Territoriale;

VU la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982;

VU la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021;

VU l'article 1639 A du Code Général des Impôts;

Considérant que depuis l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB de 2020 du département (21,26%) a été transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune était de 41,02% (soit le taux communal de 2020 : 19,76% + le taux départemental de 2020 : 21,26%).

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2021 et de les reconduire à l'identique sur 2022 soit :
 - Foncier bâti = 41,02 %
 - Foncier non bâti = 31,59 %
- charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

2022 04 05 - DURÉE DES AMORTISSEMENTS.

VU l'article L.2321-2 du CGCT;

VU l'instruction comptable M14;

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les instructions budgétaires M14 et M49 précisent les obligations en matière d'amortissement et permettent aux collectivités d'en fixer librement les durées, tout en respectant les limites fixées pour chaque catégorie d'immobilisation.

Suite à la délibération du 13 décembre 2019, mettant en place la durée des amortissements des subventions d'équipement versées (compte 204), il y a lieu de faire une modification comme suit qui prendra effet dès les écritures comptable 2022 :

 Code nature 2046 - Attribution de compensation Investissement pour les eaux pluviales – durée de l'amortissement 15 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'adopter la durée d'amortissement proposée :

<u>Section investissement – dépenses</u> :

- Code nature **2046** - Attribution de compensation Investissement pour les eaux pluviales – durée de l'amortissement 15 ans.

<u>2022 04 06 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 AVEC REPRISE ANTICIPÉE DU</u> RÉSULTAT 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

			Fonctio	nnement				
Dépenses Dépenses				Recettes				
Nature	BP + REPORT	DM 1	TOTAL BUDGET	Nature	BP + REPORT DM	DM 1	TOTAL BUDGE	
	N	N	N		N	N	N	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	228 711,00		228 711,00	013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00		0,00	
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 250,00		3 250,00	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	95 054,00		95 054,00	
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	377 800,00	-1	377 800,00	73 IMPOTS ET TAXES	404 222,00		404 222,00	
022 DEPENSES IMPREVUES	45 000,00	-	45 000,00	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	262 316,00		262 316,00	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	101 308,00		101 308,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	13 137,00		13 137,00	
66 CHARGES FINANCIERES	30 430,00		30 430,00	76 PRODUITS FINANCIERS	0,00		0,00	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	100,00	-	100,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	384,00		384,00	
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	300,00	-:	300,00	-3			0,00	
			0,00	002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	313 233,68		313 233,68	
			Mouveme	ent d'ordre				
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	301 528,68	0,00	301 530,68	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00		0,00	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 116,00	0,00	11 116,00	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 199,00		11 199,00	
043 OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC	0,00		0,00	043 OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC	0,00		0,00	
	1 099 543,68	0,00	1 099 545,68		1 099 545,68	0,00	1 099 545,68	
							0,0	

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

			Investis				
Dépenses Nature	BP + REPORT DM 1 TOTAL BUDG N N N		TOTAL BUDGET	Recettes Nature	BP + REPORT N	DM 1 N	TOTAL BUDGET
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	0,00	024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00		0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	78 930,00	0,00	78 930,00	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	103 750,19		103 750,19
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	82 016,84	0,00	82 016,84	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	42 335,84		42 335,84
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	31 734,00	0,00	31 734,00	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00		0,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	153 553,16	0,00	153 553,16	204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00		0,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00		0,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00		0,00
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	0,00	0,00	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00		0,00
020 DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00	45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00		0,00
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	101 299,71		101 299,71	001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00		0,00
			Mouveme	nt d'ordre			
				021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	301 530,68	0,00	301 530,68
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 199,00	0,00	11 199,00	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 116,00	0,00	11 116,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00		0,00
Total Dépenses	458 732,71	0,00	458 732,71	Total Recettes	458 732,71	0,00	458 732,71
							0,00

2022 04 07 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT VALLON DU PONNCEAU TRANCHE 1 - 2022 AVEC REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2022 Lotissement Vallon du Ponceau tranche 1, arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

			Fonction	nement			
Dépense	S	Recettes					
Nature	BP + REPORT	DM 1	TOTAL BUDGET	Nature	BP + REPORT	DM 1	TOTAL BUDGE
	N	N	N		N	N	N
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	0,00		0,00	013 ATTENUATIONS DE CHARGES			0,0
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			0,00	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	145 000,00		145 000,0
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS			0,00	73 IMPOTS ET TAXES			0,0
022 DEPENSES IMPREVUES	3		0,00	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	% ,		0,0
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5,00		5,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00		0,0
66 CHARGES FINANCIERES			0,00	76 PRODUITS FINANCIERS			0,0
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			0,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0		0,0
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	77		0,00		8 %		0,0
			0,00	002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,68		0,6
			Mouvemen	nt d'ordre			10
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			0,0
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	45 084,63	0,00	45 084,63	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			0,0
043 OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC			0,00	043 OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC			0,0
	45 089,63	0,00	45 089,63		145 000,68	0,0	0 145 000,6
							99 911,0

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Dánas			Investiss	seme				
	SeS BP + REPORT N	DM 1 N	TOTAL BUDGET N	Natu	Recette	BP + REPORT N	DM 1 N	TOTAL BUDGET
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			0,00	0 024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			0,0
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			0,00	0 10 [DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			0,0
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00	0,00	0 13 3	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			0,0
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	Ĭ.	0,00	0,00	0 16 E	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			0,0
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES			0,00	0 204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			0,0
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	, i		0,00	0 21 1	MMOBILISATIONS CORPORELLES			0,0
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			0,00	0 23 1	MMOBILISATIONS EN COURS	į,		0,0
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS			0,00	0 27 /	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			0,0
020 DEPENSES IMPREVUES		0,00	0,00	0 45 (OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS			0,0
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	45 084,63		45 084,63	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT			0,0
			Mouvemen	nt d'or	<u>dre</u>			
				021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,0	0,0
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			0,00	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	45 084,63	0,0	45 084,6
041 OPERATIONS PATRIMONIALES			0,00	0 041	OPERATIONS PATRIMONIALES			0,0
Total Dépenses	45 084,63	0,00	45 084,63	Tota	al Recettes	45 084,63	0,00	45 084,63
								0.0

<u>2022 04 08 – RENOUVELLEMENT CONVENTION DE DÉCOUVERT AUPRÈS DU CRÉDIT AGRICOLE.</u>

Après avoir pris connaissance de la proposition présentée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine pour le renouvellement de la ligne de crédit,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, le renouvellement de l'ouverture de crédit dans la limite **250 000 €uros**, au conditions suivantes:

- Durée: 12 mois

- Taux variable : Euribor 3 mois moyenné + 0,20 % index janvier 2022 = 0,56, flooré à 0*, soit un taux min. de 0,20 %.
 - Prélèvement des intérêts : Trimestriellement et à terme échu par débit d'office
- Commission d'engagement : 0,10 % l'an, prélèvement à la mise en place de la ligne de trésorerie.
 - Frais de dossier : néant

Prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

Prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées. Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

2022 04 09 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE COMMUN DU PETR DU SEGRÉEN POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DU SOL

Après exposé, le Conseil Municipal entérine à l'unanimité, la convention à passer avec le PETR du Segréen qui a pour objet de définir les modalités de mise à disposition du service commun d'instruction dans le domaine des autorisations du droit du sol délivré au nom de la commune dans le principe de l'article R.422-5 du code de l'urbanisme.

Le coût de la prestation de service assuré par le service commun du PETR du Segréen pour le compte de la commune est calculé de la façon suivante :

- 50% sur la base des actes d'urbanismes (PA et PC) instruits pour les années n-3 à n-1 (NB. dans l'hypothèses où la commune n'aurait aucun permis de déposé durant la période une base de un (1) dossier sera a minima appliquée).
 - 50% sur la base de la population année n-1 de la commune.

Ladite convention est conclue pour une période de 3 années à compter du 1^{er} janvier 2022 et se substitue de plein droit aux précédentes.

QUESTIONS DIVERSES

Dernier conseil du mandat avec les 5 élus non-démissionnaires qui gèrent le quotidien de la collectivité, en attendant les prochaines élections municipales.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL 20H05